

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26929**

Intitulé

Animateur formateur des métiers de la beauté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

SAS ETPEC Giorgifont (Ecole technique privée d'esthétique et de coiffure Giorgifont)

Directeur Giorgifont

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336w Commercialisation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Animateur formateur des métiers de la beauté exerce dans une parfumerie, une parapharmacie, un grand magasin ou un institut. Ses activités sont les suivantes :

- Animation d'un point de vente, d'une marque
- Analyse du merchandising en parfumerie, parapharmacie, institut...
- Communication avec tous les intervenants (clientèle, hiérarchie...) dans le cadre d'une mise en avant de la culture professionnelle, et du développement d'une culture parfum et d'une connaissance olfactive.
- Peut être amenée à assurer des formations en cosmétologie, anatomie, physiologie
- Maintient la propreté, l'hygiène et l'esthétique de son poste de travail

Le titulaire du titre est principalement capable de :

- Accueillir la clientèle
- Identifier les besoins de la cliente
- Choisir les produits et argumenter ce choix
- Réaliser des soins esthétiques et maquillage flash
- Choisir et justifier les méthodes et techniques mises en place pour le suivi et le contrôle d'une commande
- Choisir des méthodes et des supports de formation et d'information
- Actualiser, contrôler et de valider les connaissances des équipes
- Assurer la gestion des stocks des points de vente
- Rédiger les différents documents de gestion de l'entreprise
- Choisir et justifier les méthodes et les supports mis en place pour gérer l'avant, le pendant et l'après l'animation d'un produit, d'un appareil ou d'une prestation esthétique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Distribution de produits cosmétiques, parfumants en parfumerie, parapharmacie, grands magasins et instituts.

- Animatrice
- Formatrice dans le domaine de la parfumerie et de l'esthétique
- Responsable de point de vente
- Technico-commerciale

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

D1501 : Animation de vente

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après une Formation :

La certification comprend 2 composantes : une évaluation en contrôle continu et une évaluation en fin de cursus portant sur des épreuves orales, écrites et techniques :

*contrôle continu :

- épreuves écrites en biologie, cosmétologie, vente communication, anglais, technologie professionnelle...
- animation : évaluation sur des cas concrets représentant des mises en situations réelles dans différents lieux : hôpital, maison de retraite, école primaire, parfumerie, parapharmacie

*examen final : partiel final écrit, épreuves orales (réalisation de ventes en parfumerie ou en parapharmacie) et techniques (mises en situation, évaluation de la maîtrise des techniques et méthodes choisies : maquillage, manucurie et pose de vernis, épilation, techniques esthétiques corporelles....)

VAE :

1) Le candidat fait la demande par écrit pour effectuer une VAE

=> le centre Giorgifont SA lui fait parvenir ou lui remet le dossier n° 1

2°) Le candidat renvoi le dossier n° 1 qui est examiné par le certificateur

3°) si le dossier n° 1 est recevable le candidat complète le dossier n° 2 en décrivant 4 activités professionnelles, se rapport au référentiel du titre « animatrice de vente en parfumerie et esthétique »

4°) Le candidat remet le dossier n° 2 fini (dans les 12 mois suivant maximum)

5°) Le jury examine le dossier du candidat et détermine la validation partielle ou totale du titre. Un entretien pourra être réalisé sur demande du candidat ou du jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Qualité du président du jury et mode de désignation Un cadre A de l'Education Nationale Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : Salariés : 1/3 Employeurs : 1/3 Formateurs : 1/3
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Qualité du président du jury et mode de désignation Un cadre A de l'Education Nationale Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : Salariés : 1/3 Employeurs : 1/3 Formateurs : 1/3

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Animateur formateur des métiers de la beauté" avec effet au 22 juillet 2015, jusqu'au 04 octobre 2018.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Animateur(trice) de vente en parfumerie et esthétique, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications

professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat animatrice de vente en parfumerie et esthétique'.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat Animatrice de vente en parfumerie'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

6 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

giorgifont-sa@wanadoo.fr

<http://www.giorgifont.fr/>

Lieu(x) de certification :

SAS ETEPEC Giorgifont (Ecole technique privée d'esthétique et de coiffure Giorgifont) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34)
[Montpellier]

GIORGIFONT-SA,
16 - 18 rue Durand
34 000 Montpellier

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - Certificat Animatrice de vente en parfumerie (Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification précédente : Animateur(trice) de vente en parfumerie et esthétique